



Marcilly en Gault

Bulletin municipal

Avril 2026

Élue pour servir l'intérêt général,
notre nouvelle équipe municipale s'engage
à agir avec sérieux, transparence et proximité.
Construisons ensemble l'avenir de notre commune.



SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE et les résultats des élections	p 3
LA VIE COMMUNALE	
Les Conseils municipaux : 21 janvier, 6 et 20 mars 2026	p 4 à 9
Les évènements de notre commune	p 10 à 14
LES RENDEZ VOUS A VENIR	p 15
LA VIE SCOLAIRE	p16 et 17
LA VIE ASSOCIATIVE	p 18 et 19
AUTRES MANIFESTATIONS	p 20
L'AGENDA et CONTACTS	p 21
QUI FAIT QUOI A MARCILLY?	p 22
LES CONTACTS UTILES et L'ETAT CIVIL	p 23
ET SI ON VOUS PRESENTAIT	p 24



- A retenir -
Fête nationale
du 14 juillet 2026 !

Nous nous retrouverons à l'étang communal le lundi 13 juillet en fin de journée pour célébrer ensemble la fête nationale. Dîner organisé par le Réveil, musique et feu d'artifice seront bien sûr au programme. Cette année, nous profiterons également de la fête pour remercier Agnès Thibault pour toutes les années passées à la tête de la commune. Quelques surprises sont donc en préparation et viendront s'ajouter au déroulé traditionnel de la soirée.

Les détails et horaires seront communiqués ultérieurement sur Panneau Pocket et sur le site internet mais **réservez d'ores et déjà votre soirée!**



LE MOT DU MAIRE

Merci (s)

Chères Marcigaultaises, chers Marcigaultais,
Les tout premiers mots que je vous adresse sont pour vous remercier.

Dans le contexte d'une liste unique et d'un nouveau mode de scrutin, une majorité d'entre vous s'est déplacée pour soutenir l'équipe que j'ai le plaisir de conduire. Je vous remercie pour ce vote et pour votre confiance. Elle m'honore et soyez assurés que je m'efforcerai d'apprendre vite afin de servir au mieux les intérêts du village.

Pour cela, je sais pouvoir compter sur une équipe expérimentée, riche de talents divers et très motivée. A eux également, je veux dire merci. Merci pour leur engagement au service du bien commun, merci pour leur énergie, leurs idées, car il en faut parfois beaucoup pour faire aboutir les projets et aplanir les difficultés avec des moyens financiers limités. Toute l'équipe est déjà au travail sur les sujets qui vous avaient été proposés avant les élections.



Et bien sûr, comment démarrer cette mandature sans adresser un grand MERCI à Agnès Thibault ? Pendant plus de trois décennies, elle a mis son infatigable dynamisme ainsi que les multiples facettes de ses talents de gestionnaire et de cheffe d'équipe au service de Marcilly en Gault. On ne tourne pas du jour au lendemain une telle page de l'histoire de la conduite des affaires de la commune. J'ai donc demandé à Agnès de rester disponible pour bénéficier de sa précieuse expérience et répondre à mes nombreuses questions. Je la remercie chaleureusement d'avoir accepté d'opérer ainsi une transition douce et de me réserver une part de son tout nouveau « temps libre ».

Quant à moi, c'est avec plaisir, humilité et détermination que je prends mes fonctions au service de notre beau village. Si le climat international est lourd et impacte nos vies quotidiennes, je suis convaincu que le niveau local est un espace efficace d'initiatives et de solidarité.

Votre Maire, Bruno Grossi

ELECTION MUNICIPALE MARCILLY EN GAULT RESULTATS DU 15 MARS 2026

Inscrits : 621

Votants : 347

Soit 55,88 % de participation

Bulletins blancs : 14

Bulletins nuls : 35

Suffrages exprimés : 298

Résultat : liste Ensemble pour Marcilly

Voix : 298

Pourcentage : 85,88 %

La liste est élue au conseil municipal.

La municipalité remercie les électeurs pour leur participation



LA VIE COMMUNALE

Procès-verbal du Conseil municipal du 21 janvier 2026

Membres présents : 14

Agnès THIBAUT, Jean-Pierre AMOUREUX, Charlène BODARD, Patricia CORDIER, Thibault DAPREMONT, Régis DEXANT, Gaëlle FORNETTE, Sébastien GAY, Bruno GROSSI, Patricia IBANEZ, Aline MOLLER-GRASSER, Francis RINGOT, Pascal ROUSSEL, Valérie de SARIAC.

Mme le Maire ouvre la séance à 18h30 et confie le secrétariat de séance à Aline MOLLER-GRASSER.

Ordre du jour :

- > Approbation du compte rendu du 21 novembre 2025,
- > Présentation par Mme Odeline MARTEAU, chargée de mission Leader au pays de grande Sologne, de « La réflexion paysagère à l'échelle communale de Marcilly en Gault »,
- > Mise à disposition entre l'état et la commune de Marcilly en Gault de son service d'urbanisme (délibération et convention),
- > Autorisations d'absences discrétionnaires,
- > Demande d'affiliation à titre volontaire du Syndicat mixte du SCoT « Vallée du Cher à la Sologne » au Centre de Gestion de la Fonction Territoriale de Loir et Cher,
- > Créances éteintes,
- > SPA (convention, assemblée générale),
- > Circulation rue de l'église,
- > Date cinéma des aînés,
- > Subventions :
 - o ADMR,
 - o Association Gymnastique Salbris.
- > Questions et informations diverses.

Ajout : Convention territoriale globale 2026-2029

Intervention :

Mme le Maire salue la présence de Mme Odeline MARTEAU venue commenter personnellement les travaux sur « La réflexion paysagère à l'échelle communale de Marcilly en Gault ». A la suite d'une présentation générale, celle-ci détaille, power-point à l'appui, 25 secteurs méritant des aménagements plus ou moins conséquents. « Pour chaque parcelle, des pistes de projet sont formulées, en lien avec les enjeux identifiés par la commune : cheminements doux, espaces publics de proximité, transition écologique, valorisation du patrimoine, agriculture locale ou animation des lieux de vie ».

A noter que ce travail remarquable a été pris en charge par le Pays de Grande Sologne. Il va de soi que des priorités devront être dégagées pour une réalisation progressive sur plusieurs années, même si la commune pourra bénéficier de subventions fléchées, éventuellement européennes (fonds LEADER*).

Compte rendu du conseil municipal du 21 novembre 2025 : approbation à l'unanimité.

Mise à disposition entre l'Etat et la commune de Marcilly en Gault de son service d'urbanisme (délibération et convention) : l'objectif étant le désengagement de l'Etat dans l'instruction des demandes de certificats d'urbanisme, de permis et de déclarations préalables relatives à l'occupation du sol dès lors que le PLUI sera validé, il demeure toutefois, dans une phase de transition, la possibilité d'une mise à disposition prolongée d'1 an des services de l'Etat, reconductible le cas échéant. Le Conseil approuve la convention à l'unanimité.

A terme il incombera aux communautés de communes de créer un service instructeur dédié.

Autorisations d'absences discrétionnaires – reporté –

Demande d'affiliation à titre volontaire du Syndicat mixte du SCoT « Vallée du Cher à la Sologne » au Centre de Gestion de la Fonction Territoriale de Loir et Cher : accord à l'unanimité.

Créances éteintes : il s'agit de plusieurs factures d'eau impayées depuis 2022 pour un montant de 1414.28 € figurant au dossier de surendettement de la famille concernée. Le Conseil vote l'admission en non-valeur.



LA VIE COMMUNALE

SPA (convention, assemblée générale) : dossier remis à l'étude

Circulation rue de l'église : le Conseil est unanime sur la nécessité de restreindre la circulation aux riverains et aux cérémonies. Un arrêté sera pris et des barrières seront installées à cet effet.

Date cinéma des aînés : samedi 28 février 2026 à 14h

Subventions :

- ADMR 0.55 € x 742 habitants = 408 € - voté à l'unanimité
- Association Gymnastique de Salbris : sous réserve de production des comptes

Convention Territoriale Globale : il s'agit d'une convention élaborée entre la Caisse d'Allocations Familiales, les communes de la CCSE et la Communauté de communes pour la période 2026-2029 couvrant de nombreuses missions dont l'organisation d'accueils diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance et plus largement des missions de solidarité. Votée à l'unanimité.

Questions et informations diverses :

Réunion de travail (finances) : 20 février 2026 à 18h30

Prochain conseil municipal : 6 mars 2026 à 18h30

Spectacle Festillésime 41 proposé par l'UCPS au mois d'octobre 2026 : accord du Conseil

Site internet : mise en ligne du lien www.valdeloirefibre.fr et reprise de l'article de la NR sur la réouverture de l'église au culte le 11 janvier

Communication du courrier de la société API prestataire pour les cantines du RPI sur la qualité des repas servis

Fuites sur les réseaux Eau et Assainissement : les dégradations constatées et l'augmentation substantielle des coûts montrent qu'il y a urgence à commencer les travaux préconisés par l'étude patrimoniale.

Une réunion va être rapidement organisée avec l'Agence de l'Eau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

**Fonds LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) : programme européen qui vise à soutenir le développement des territoires ruraux.*

Procès-verbal du Conseil municipal du 6 mars 2026

Membres présents : 13

Agnès THIBAUT, Jean-Pierre AMOUREUX, Charlene BODARD, Patricia CORDIER, Thibault DAPREMONT, Régis DEXANT, Gaëlle FORNETTE, Bruno GROSSI, Patricia IBANEZ, Aline MOLLER-GRASSER, Francis RINGOT, Pacal ROUSSEL, Valérie de SARIAC.

Absent excusé : Sébastien GAY – a donné son pouvoir à Gaëlle FORNETTE

Madame le Maire ouvre la séance à 18h30 et confie le secrétariat de séance à Aline MOLLER-GRASSER.

Ordre du jour :

- > Approbation du compte rendu du 21 janvier 2026,
- > Vote du Compte Financier Unique (CFU) 2025 Commune et Eau et Assainissement,
- > Affectation du résultat 2025 commune et eau et assainissement,
- > Budget 2026 Commune et Eau et Assainissement,
- > SIVOS : Participation communale,
- > Suppression 3 postes,
- > Mission d'assistance à la mise en œuvre du Document Unique d'Etablissement des Risques Professionnels (DUERP),
- > Demandes de subvention :
 - o Réveil de Marcilly,
 - o Millan'Cyclisme,
 - o Refuge de Salbrls (renouvellement convention),
 - o Fondation du Patrimoine.
- > Ouverture du local déchets verts (poste à pourvoir),
- > Date cinéma des aînés (annulation du samedi 28 février),
- > Questions et informations diverses.



LA VIE COMMUNALE

Avant d'aborder l'ordre du jour, une mise au point sur l'utilisation de l'application « Panneau Pocket » s'est avérée nécessaire : cet outil d'information et de communication de la mairie à l'intention des administrés n'est pas fait pour être un instrument de promotion de situations professionnelles personnelles. La rubrique « qui fait quoi à Marcilly » dans le bulletin municipal remplit cette fonction de publicité.

Compte rendu du conseil municipal du 21 janvier 2026 : approbation à l'unanimité

Vote du Compte Financier Unique 2026 :

Commune

Le CFU a fait l'objet d'un examen compte par compte en commission des finances le 20 février 2026. L'exercice 2025 présente un excédent de fonctionnement de 86 634.11 € dû à une gestion résolument rigoureuse : c'est un gage d'autofinancement permettant l'investissement et le remboursement de la dette. L'excédent d'investissement d'un montant de 162 376,68 € représente un point intermédiaire des différents chantiers entre restes à payer et restes à réaliser. Le CFU, arrêté en fonctionnement à la somme de 625 152.87 € en dépenses et à 711 786.98 € en recettes, en investissement à 1 256 650.40 € en dépenses et à 1 419 027.08 € en recettes, est soumis au vote, hors présence de Mme le Maire, par Jean-Pierre AMOUREUX : il est approuvé à l'unanimité.

Eau et assainissement

Également examiné en commissions des finances, il fait apparaître un excédent de 26 625.50 € en fonctionnement et de 76 793.92 € en investissement. A noter que la section de fonctionnement est maintenant équilibrée et qu'il n'y a plus d'emprunt qui court. La section d'investissement retrace pour part les frais d'étude patrimoniale (fin) sur les réseaux ainsi que des opérations de maintenance de plus en plus importantes. Le recouvrement des factures d'eau demande toujours un suivi rigoureux.

Le CFU arrêté en fonctionnement à la somme de 153 783.24 € en dépenses et 180 408.74 € en recettes, en investissement 144 827.32 € en dépenses et 221 621.24 € en recettes, est soumis au vote, hors présence de Mme le Maire, par Jean-Pierre AMOUREUX : il est approuvé à l'unanimité.

Affectation du résultat 2025 :

Commune : la somme de 86 634.11 € sera affectée en investissement sur l'exercice 2026. Unanimité.

Eau et assainissement : la somme de 26 625.50 € sera affectée en investissement sur l'exercice 2026. Unanimité.

Budget 2026 : Commune et Eau et Assainissement

Commune

La commission des finances du 20 février 2026 avait déjà permis d'analyser poste par poste l'évolution des dépenses et des recettes. Celles-ci s'élèvent à un montant de 669 921.61 € en fonctionnement. A noter le virement de 34 107.51 € à la section d'investissement. Y sont inscrits le remboursement du prêt de 720 000 €, de l'emprunt de 19 170.68 €, des restes à réaliser sur travaux de l'église pour un montant de 92 953.89 € et quelques prévisions d'immobilisations pour un total de 981 769.45 €. Le budget de l'exercice arrêté à la somme de 1 651 691.06 € est voté à l'unanimité.

Taux d'imposition : si l'assiette déterminée par l'Etat augmente, le taux fixé par la commune demeure inchangé.

Eau et assainissement :

Également abordé en commission des finances, ce budget doit prendre en compte le nouvel état des lieux.

L'ampleur des travaux de rénovation à entreprendre, résultat des études patrimoniales sur les réseaux et la découverte récente d'amiante sur les canalisations d'assainissement, vont impacter fortement l'évolution du prix de l'eau.

Une réunion prévue le 9 mars 2026 avec les différents partenaires dont l'agence de l'eau doit permettre d'avancer sur la programmation des travaux, leur accompagnement et leur financement sur le long terme.

D'ores et déjà, les premières simulations indiquent qu'une augmentation de 10% sur les différents tarifs à compter du 2^{ème} semestre 2026 s'impose. Après débat, le conseil vote cette augmentation à l'unanimité.

Le budget, arrêté à 173 900.85 € en fonctionnement et à 134 974.41 € en investissement, est voté à l'unanimité.

SIVOS : participation communale - reporté-

Suppression de 3 postes : conséquence des avancements de grades qui ont impliqué autant de créations

Mission d'assistance à la mise en œuvre du DUERP : convention avec le Centre de Gestion pour un montant de 400 € pour l'état des lieux et 165 € pour une mise à jour annuelle. Voté à l'unanimité.



LA VIE COMMUNALE

Demandes de subvention :

Réveil de Marcilly : 700 €
Millan'Cyclisme 0.50 € par habitant
Refuge de Salbris : 1.20 € par habitant
Fondation du Patrimoine : 200 €
Subventions votées à l'unanimité

Ouverture du local déchets verts (poste à pourvoir) : une information large, précise dans les conditions d'horaires et de rémunération doit être faite sur Panneau Pocket, assortie du risque de fermeture définitive du local en cas d'échec de recrutement.

Report de la date du cinéma des Aînés : jeudi 16 avril à 14h30

Questions et informations diverses :

Admissions en Non-Valeur : 23.29 € (arrondis concernant 19 personnes sur le budget Eau et Assainissement) et 376 € (ancienne créance datant de la CCSR/ Petite Enfance)
Remboursement exceptionnel de frais de vétérinaire (gestion de la population des chats errants) pour 71.73 € et 33.19 €.
Le feu d'artifice de la fête républicaine aura lieu le 13 juillet ! Accord pour la mise en œuvre par Sébastien GAY.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35.

Procès-verbal du Conseil municipal du 20 mars 2026

Membres présents : 15

Bruno GROSSI, Charlène BODARD, Bernard ORBLIN, Gaëlle BONJUS-FORNETTE, Francis RINGOT, Patricia IBANEZ, Régis DEXANT, Valérie de SARIAC, Sébastien GAY, Patricia GOUCHET, Pascal ROUSSEL, Marie-Andrée LE MOIS, Thibault DAPREMONT, Émilie CABOURG, Jean-Claude FREBOUR.

Le secrétaire de séance, Bernard ORBLIN

Agnès THIBAUT, maire sortante ouvre la séance à 18 h30, et donne la parole au doyen de la séance, Jean-Claude FREBOUR,

Ordre du jour :

- Élection du maire,
- Détermination du nombre d'adjoints,
- Élection des adjoints,
- Lecture de la Charte de l'élu local,
- Fixation des indemnités de fonction des élus,
- Les délégations de pouvoirs du conseil municipal en faveur du maire,
- Désignation des représentants de la commune dans les instances des groupements dont elle membre (syndicats, etc.),
- Délibération approuvant le don de l'AREM,
- Marché de restauration,
- Feu d'artifice du 13 juillet,
- Questions diverses.

Le quorum étant réuni, Jean-Claude Frebour, doyen d'âge, prend la présidence pour faire procéder à l'élection du maire.



LA VIE COMMUNALE

Élection du maire :

Le président de séance rappelle les règles du scrutin et procède à l'application de celles-ci. Une seule candidature est déclarée : celle de Bruno GROSSI. Au terme du dépouillement du 1^{er} tour de scrutin, Bruno GROSSI est élu maire au scrutin uninominal secret et à la majorité absolue, avec 15 voix sur les 15 votants.

Agnès THIBAULT, maire sortante, remet au maire nouvellement élu l'écharpe tricolore avec glands et frange d'or, proclame qu'il est installé et qu'il prend immédiatement ses fonctions.

Bruno GROSSI prend la présidence de la séance et déroule la suite de l'ordre du jour.

Détermination du nombre d'adjoints :

Monsieur le Maire explique la réglementation qui prévoit, pour une commune comme Marcilly en Gault, jusqu'à 4 adjoints. Après délibération, le nombre de 3 adjoints est déterminé. Une seule liste paritaire de 3 candidats se révèle : - Candidat n° 1 : Bernard ORBLIN, - Candidate n° 2 : Charlène BODARD, - Candidat n° 3 : Francis RINGOT.

Élection des adjoints :

Le conseil municipal ayant délibéré sur le nombre d'adjoints, l'élection des adjoints est rendue possible. Au premier tour de scrutin, la seule liste paritaire a obtenu la majorité absolue avec 15 voix sur les 15 votants. Sont donc élus : 1^{er} adjoint : Bernard ORBLIN, 2^{ème} adjointe : Charlène BODARD, 3^{ème} adjoint : Francis RINGOT.

Lecture de la Charte de l' élu local :

Immédiatement après ces élections, Bruno GROSSI donne lecture des articles L. 1111-12, L. 1111-13 et L. 1111-14 du Code général des collectivités territoriales, trois premiers articles de la charte de l' élu local dont il fait remettre un exemplaire à l'ensemble des membres.

Fixation des indemnités de fonction des élus :

La demande de Bruno GROSSI de ne percevoir aucune indemnité de fonction est soumise à délibération. A l'unanimité, le conseil accepte cette proposition et remercie le Maire. Les indemnités de fonction brutes mensuelles des adjoints sont fixées, selon l'importance de la commune de Marcilly en Gault, au taux maximal de 11,77 % de l'IB 1027. Bernard ORBLIN, 1^{er} adjoint, demande une indemnité inférieure. Après délibération du Conseil municipal, les indemnités de fonction des élus sont arrêtées en accord avec les propositions faites par chacun d'eux.

Les délégations de pouvoir du conseil municipal en faveur de maire :

Le maire propose au conseil de lui déléguer assez peu de pouvoirs, estimant ainsi rester au plus près des missions d'un Conseil municipal qui sont de régler, par délibérations, les affaires de la commune.

Le maire donne lecture des matières qu'il propose de conserver parmi les 31 matières déléguables prévues à l'article L.2122-22. Après délibération, le Conseil accepte cette proposition. Il sera transmis à chaque conseiller pour information, la liste de l'ensemble des 31 matières qu'un conseil peut déléguer à un maire.

Le Maire donne lecture des délégations qu'il souhaite faire aux 3 adjoints :

à Bernard ORBLIN, - Actions, projets, aménagements concernant la sécurité des personnes et des biens, - Actions de prévention des risques, - Liens avec les acteurs de la sécurité (gendarmerie, pompiers, urgences médicales) – Accompagnement, maintien et développement des commerces et de l'artisanat, - Projets et actions de développement de l'attractivité du centre bourg, - Affaires générale,

à Charlène BODARD : Education, écoles, vie scolaire et parascolaire, - Activités sportives et culturelles de la jeunesse, - Vie associative, - Budget et finances de la commune, - Marchés publics,

à Francis RINGOT : - voirie, circulation, stationnement, propreté, - aménagements et travaux dans la commune, - eau et assainissement, - projets et actions développement de l'attractivité de la commune, - affaires générales, et à Régis DEXANT comme Conseiller Municipal Délégué aux anciens combattants et affaires juridiques.

Approbation du Conseil.



LA VIE COMMUNALE

Désignation des représentants de la commune dans les instances des groupements dont elle membre (syndicats, etc..) :

Pour le Syndicat de Distribution d'Énergie : Comme titulaire : Bernard ORBLIN, suppléant : Francis RINGOT.

Pour le Syndicat de Pays de Grande Sologne : Comme titulaires : Bruno GROSSI et Sébastien Gay, suppléants : Gaëlle BONJUS-FORNETTE et Patricia IBANEZ.

Pour le SIVOS : Comme titulaires Bruno GROSSI et Charlène BODARD, suppléants : Emile CABOURG et Jean-Claude FREBOUR.

Pour MAXAM : comme titulaire Bernard ORBLIN, suppléant : Régis DEXANT.

Pour le SMICTOM : comme titulaire Patricia GOUCHET, suppléant : Patricia IBANEZ.

Pour l'ATD : un représentant Bernard ORBLIN.

Délibération approuvant le don de l'AREM :

L'AREM a fait un don de 16424,24 euros (pour le budget de la commune). Pour pouvoir encaisser celui-ci, le Conseil doit délibérer. A l'unanimité le Conseil accepte le don de l'AREM.

Marché de restauration : Le marché actuel arrivant à échéance, il convient de mettre en concurrence plusieurs prestataires dans le cadre d'un MAPA (Marché A Procédure Adaptée) pour les trois prochaines années scolaires. Les DCE (Dossiers de Consultation des Entreprises) seront adressés entre le 13 et le 17 avril pour une date limite des offres le 13 mai 2026. Approbation du conseil.

Feu d'artifice du 13 juillet : Le Maire refait l'historique des difficultés rencontrées l'année précédente pour tirer le feu d'artifice et la nécessité de faire appel à un professionnel. Pour 2026, le prestataire de l'année précédente a été de nouveau consulté. Les deux devis reçus sont étudiés et commentés. Après délibération, c'est le devis le moins onéreux et qui correspond à l'identique de la prestation de l'année 2025. Qui est retenu.

Questions diverses :

Patricia GOUCHET annonce au Conseil reprendre la suite d'Aline MOLLER pour la réalisation du Bulletin Municipal. Il est posé la question de savoir si la périodicité doit être maintenue : 4 parutions à l'année. Le sujet n'est pas clos. Le Conseil se donne un temps de réflexion pour le futur mais ne souhaite pas retarder la parution du prochain numéro. Charlène BODARD donne l'information que « 1000 et 1 partages » * s'est adressé à la mairie pour chercher à identifier les personnes qui pourraient être en difficultés et en besoins alimentaires.

Dates des 2 prochaines réunions du conseil municipal : le lundi 27 avril à 18h30 et le vendredi 29 mai à 18h30 proposés sont retenus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 56.

* Association domiciliée à Neung sur Beuvron, ayant pour missions de donner une 2e vie aux objets, favoriser le lien social, proposer des ateliers intergénérationnels.

NOUVEAU

Afin de continuer à vous informer sur l'actualité et les événements qui rythment la vie de notre village, une nouvelle équipe de rédaction du bulletin municipal vient de se mettre en place.

Nous souhaitons tout d'abord adresser nos sincères remerciements à l'ancienne équipe, qui a su faire vivre la gazette avec engagement, créativité et qualité. Nous espérons poursuivre dans cette belle dynamique et vous proposer un bulletin toujours aussi agréable à lire.

Cette nouvelle équipe s'organise progressivement et réfléchit d'ores et déjà à de nouvelles idées pour enrichir le contenu et valoriser la vie locale.

Par ailleurs, pour faciliter la transmission des informations, une adresse mail dédiée est désormais à votre disposition. Vous pouvez y envoyer vos annonces, événements ou toute information concernant la vie du village à l'adresse suivante :

communication.margault@gmail.com

Pour le prochain bulletin de juillet, pensez à nous faire parvenir vos comptes-rendus, annonces ou autres informations avant le 20 juin. Nous comptons sur votre participation pour faire vivre ce bulletin !



LA VIE COMMUNALE

LA REOUVERTURE DE L'ÉGLISE – 11 janvier 2026

Jour de joie et d'émotions pour la réouverture de l'église Saint Martin.

Après quatre années de travaux et une restauration de grande ampleur, notre église a rouvert ses portes au culte le 11 janvier dernier.

Pour marquer l'évènement, l'évêque de Blois, Mgr Francis Bestion avait tenu à venir concélébrer la messe avec le père Yves Magloire-Olloué .

Un très grand MERCI à toute l'équipe qui a préparé cet office en balayant, aspirant, dépoussiérant tout ce qui pouvait l'être, en fleurissant les abords de l'autel, en installant les chaises de la salle des fêtes, etc. Merci également à Anne-Marie Gauthier et à Michel Renault qui ont conduit de mains de maîtres les chants et l'accompagnement musical.

Beaucoup de monde pour découvrir les nouveaux atours de l'édifice et en particulier le magnifique caquetoire qui a repris sa place après la démolition de la précédente galerie en 1867.

Cette belle matinée s'est achevée dans la convivialité

par un vin d'honneur offert par la commune.

Bruno Grossi



LA SAINT VINCENT– 26 janvier 2026

L'Association de St Vincent a fêté le 26 janvier 2026 son saint patron dans l'église de Marcilly qui a ouvert ses portes après une restauration très réussie.

La messe de St Vincent a été célébrée par le père Yves, qui a béni le pain distribué pendant la messe. Les trompes de la Fresnaie ont participé à l'animation pendant l'office puis à l'extérieur de l'église.

A partir de 9h la distribution gratuite de vin a commencé au son du Réveil de Marcilly.

L'assemblée générale de l'ACVSV s'est ensuite tenue à la salle des fêtes. Le bilan de l'année 2025 a été présenté par le président qui en a profité pour remercier les bénévoles sans qui l'association ne pourrait fonctionner, ainsi que les institutrices, les enfants et les parents qui participent aux activités autour de la vigne. Les comptes de l'année sont équilibrés et comme les années précédentes, l'école a reçu un chèque de 450 € qui est déjà utilisé pour une animation de plusieurs jours dans la classe des « petits ».

Christian Bonnot



LA VIE COMMUNALE

LE REPAS DE LA SAINT PATRICK – 14 mars 2026 – Comité des Fêtes

La soirée de Saint-Patrick organisée dans notre village a rassemblé de nombreux participants dans une ambiance chaleureuse, festive et conviviale.

L'animation dynamique assurée par Virgin'Anim a largement contribué à la réussite de cet événement grâce à un programme musical entraînant qui a su ravir l'ensemble des convives. Côté restauration, le repas a également rencontré un franc succès, avec entre autres la choucroute mais aussi les pâtisseries de Christophe. Le comité des fêtes se réjouit de cette belle réussite, qui témoigne une nouvelle fois de l'engagement de chacun ainsi que du dynamisme des associations qui animent notre commune.

Nous adressons également nos sincères remerciements à la commune, qui nous a gracieusement mis à disposition la salle des fêtes. Sans ce précieux soutien, l'organisation de cet événement ne serait pas possible.

Rendez-vous l'année prochaine, avec l'espoir d'accueillir encore davantage de participants pour partager ensemble ce beau moment de convivialité !

Patricia Ibanez - Présidente du Comité des Fêtes.



L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SOCIETE DES MEMBRES DE LA LEGION D'HONNEUR DE LOIR-ET-CHER - MARCILLY-EN-GAULT - 20 mars 2026

La Société des Membres de la Légion d'Honneur de Loir-et-Cher a tenu son assemblée annuelle à Marcilly en Gault le 20 mars dernier, sous la présidence de Régis Dexant et en présence, à l'ouverture, d'Agnès Thibault, Maire et, en cours de réunion, de Bruno Grossi, devenu Maire le soir-même, du Colonel Cornu, commandant de la base aérienne de Pruniers et Délégué Militaire Départemental, du Conseiller départemental Yves Lecuir, du président de l'association des décorés de l'Ordre National du Mérite et de nombreux représentants des associations patriotiques.

Ont été rappelées les actions menées par la SMLH 41 : prix de l'apprentissage, prix du pompier méritant, aide à l'association des Cadets de la Gendarmerie, financement de cours de théâtre et d'une visite dans une réserve zoologique pour de jeunes artistes, subvention de 3.000€ à un jeune agriculteur... L'assemblée s'est achevée par un pot de l'amitié, puis par un déjeuner.



Régis Dexant



LA VIE COMMUNALE



LE CONCERT DE L'AREM - 21 mars 2026

Musique classique et méditations à Saint Martin.

Un nouveau concert de musique classique organisé par l'Arem a eu lieu le 21 mars dernier dans notre église.

Le quatuor à cordes dirigé par Bertrand Malmasson y a interprété "Les sept dernières paroles du Christ » de Joseph Haydn. Chaque temps musical était entrecoupé par des méditations écrites et lues par le Père Jean-Paul Cazes. Un événement culturel et culturel qui a ravi les nombreuses personnes présentes et qui s'est achevé dans la bonne humeur par le traditionnel verre de l'amitié.

Les concerts Arem ont vocation à faire rayonner l'église Saint Martin et par extension, notre village dans son ensemble. Les bénéfices servent à finaliser les travaux d'ameublement (sacristie, chaises) et d'aménagements internes.

Bruno Grossi

LE THEATRE – 29 mars 2026

Le 29 mars, la saison 2026 du groupe artistique Théâtre de Marcilly en Gault s'achevait par la représentation à la salle du Foyer rural de Saint Viâtre. Auparavant la troupe avait joué la pièce de Dany Toussaint « Entre deux maires » durant deux week-ends à la Salle des Fêtes de Marcilly, dépassant 560 spectateurs, si l'on tient compte de ceux de Saint Viâtre. Le choix de cette pièce s'était fait avant tout sur l'humour et le comique de situation mais aussi parce qu'elle permettait à tous les acteurs et actrices de jouer ensemble dans la même comédie. Choisie au début de l'été dernier, c'est par la suite que nous avons fait le rapprochement de la pièce avec l'actualité politique des municipales, finalement cela tombait bien. La troupe a beaucoup apprécié les applaudissements et les encouragements prodigués en fin de spectacles qui venaient couronner des mois et des semaines de répétitions. Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine pour de nouveaux divertissements.

La Troupe



LA VIE COMMUNALE

LA RANDONNEE DE PRINTEMPS - 29 mars 2026



Par un beau matin ensoleillé mais frisquet, ce sont 241 randonneurs qui se sont élancés sur les 4 parcours balisés conçus par notre président faisant découvrir les paysages boisés de Marcilly pour ceux qui venaient pour la première fois et qui représentaient un rendez-vous familial pour les habitués. Les deux ravitaillements, l'un pour le parcours le plus long et le deuxième pour tout le monde permettait de se désaltérer et de reprendre quelques forces pour achever cette randonnée. Originalité de cette année, une tombola pour tous les participants permettait de gagner des entrées sur des sites solognots (maison des étangs, maison du braconnage etc.) ainsi que des gratifications pour la randonnée dinatoire du 27 juin 2026 que les randonneurs de Marcilly organisent au début de l'été. Rendez-vous donc fin juin 2026.

Le Bureau



Dernière minutetoute fraîche ,

LE RDV CINEMA DE NOS AINES - 16 avril 2026

Le jeudi 16 avril dernier a été projeté à la salle des fêtes de Marcilly-en-Gault le film « Un P'tit truc en plus », projection suivie d'un goûter offert par la Commune.

Trente-cinq personnes avaient répondu présent.

Un grand merci aux volontaires qui ont préparé la salle, servi les boissons et viennoiseries, rangé tables et chaises et nettoyé la salle.

Régis Dexant.



LA VIE COMMUNALE

LE REVEIL DE MARCILLY: un début d'année 2026 tonitruant et ça ne s'arrête pas là!

Tout d'abord, un concert rempli de bonne humeur, de joie et de nostalgie lors des derniers vœux de Madame le Maire, Agnès Thibault. Nous la remercions pour son aide précieuse et son empathie pendant toutes les années passées à ses côtés lors des manifestations se déroulant dans la commune.

Ensuite, la Saint Vincent : le Réveil accompagne fidèlement l'Association Culturelle et Viticole (ACVSV) lors de la distribution de son vin chaud dans le centre bourg, de son assemblée générale et de la traditionnelle galette. Merci au président de l'ACVSV pour sa confiance.

Enfin, la Fuzelle de Nouan-le-Fuzelier et la Chanterelle de Salbris nous ont gentiment invités à nous produire lors de leur concert du 21 mars à l'église St Marc de Nouan. Ce rendez-vous a attiré une centaine de spectateurs. Nous remercions tous les musiciens et la cheffe Laure pour cette prestation de qualité qui porte haut la valeur musicale du Réveil de Marcilly.

Nos prochaines prestations sont prévues :

- Le 8 mai pour la commémoration à Millançay et à Marcilly,
- Le 30 mai pour notre concert annuel,
- Le 6 juin pour le centenaire de la musique de la Ferté-Imbault, en compagnie de plusieurs fanfares venues célébrer l'évènement.

Le reportage réalisé par FTV sur notre fanfare devrait être diffusé le jour de la fête de la musique, le 21 juin. Confirmation et précisions à venir sur PanneauPocket et sur le site internet de Marcilly.

Le Réveil de Marcilly est toujours prêt à accueillir les musiciens qui souhaiteraient nous rejoindre et profiter de l'ambiance chaleureuse de notre groupe. N'hésitez pas à vous manifester.

Cet appel s'adresse également aux plus jeunes qui aimeraient débiter en musique, en commençant par quelques cours de solfège. Parents, enfants, adolescents, contactez-nous.

Le Réveil de Marcilly a besoin de vous.

Bernard Chauvin



LES RENDEZ-VOUS A VENIR

LE CONCERT DE L'AREM – 6 juin 2026 – 19 h 30

Concert Arem, autour de Mozart.

Les billets seront prochainement mis en vente sur le site HelloAsso et en mairie de Marcilly en Gault.

Informations complémentaires à venir sur Panneau Pocket



LE VIDE GRENIER – 21 juin 2026

Place de l'ancien champ de foire



Le Comité des Fêtes de Marcilly vous invite !

Le Comité des Fêtes de Marcilly donne rendez-vous aux habitants et visiteurs le 21 juin pour une journée conviviale et festive à l'occasion d'un vide-greniers organisé sur la place de l'ancien champ de foire.

Tout au long de la journée, chineurs et curieux pourront flâner entre les stands à la recherche de bonnes affaires, d'objets insolites ou de trésors oubliés. Cet événement, ouvert à tous, promet un moment de partage et de rencontre dans une ambiance chaleureuse.

En milieu d'après midi nous clôturerons cette journée avec une animation musicale spéciale afin de célébrer comme il se doit la Fête de la Musique ! De quoi profiter d'un moment festif en famille ou entre amis, au rythme de la musique et dans la bonne humeur.

Le Comité des Fêtes espère vous y voir nombreux pour faire de cette journée un véritable succès ! Venez chiner, partager et danser !

Informations complémentaires à venir sur Panneau Pocket

Patricia Ibanez

LES AMIS DU BRICOLAGE

Venez réparer avec nous, vos objets en panne, abîmés ou cassés (appareils électriques, électroménagers, jouets ou autres) de 14H à 18H chaque mois (le troisième mercredi)

AGENDA 2026 : 20/05, 17/06, 15/07

Pour tout renseignement : Jacky : 02 54 96 68 39 (après 18h) - Bernard : 06 25 41 28 79
- Gérard : 06 09 35 53 02 - Alain : 06 66 94 69 18 - Johnny : 07 50 52 52 77



LA VIE SCOLAIRE

LES PROJETS INTERGENERATIONNELS

ENTRE LES ELEVES DU R.P.I ET LES CHORISTES DE L'ASSOCIATION « CHŒUR ET PARTAGE ».

Depuis le mois de Février, les élèves du Regroupement Pédagogique Intercommunal apprennent des chants sur le thème des animaux et de l'enfance, sous la responsabilité des enseignantes, en présence de Michel, chef de Chœur de la chorale, et des choristes. Ils seront heureux de vous présenter en collaboration avec la chorale « Chœur et Partage » le fruit de leur investissement lors de deux spectacles :

- L'un à la salle des fêtes de Marcilly-en-Gault le vendredi 29 Mai à 18h00, incluant les élèves des classes maternelles et les CP.

- L'autre à la Pyramide de Romorantin-Lanthenay le mardi 9 Juin à 19h00 avec les classes de CP à CM2.

N'hésitez à venir les encourager et les soutenir, les entrées des deux spectacles seront gratuites.

UNE FINALITE CARITATIVE...

LES Z' ANIMAUX



**Le concert des Z' enfants pour le
bonheur des petits et des grands**

Le Vendredi 29 mai 2026 à 18 h

Salle de fêtes de Marcilly en Gault



Entrée Libre



LA VIE SCOLAIRE

ET UN DEUXIEME EVENEMENT

Grâce à ce programme, les élèves, les équipes pédagogiques et les choristes vont redonner une nouvelle dimension à l'hospitalisation des jeunes patients dans les treize chambres du service pédiatrique de l'hôpital de Romorantin-Lanthenay.

En effet, un artiste va apporter une nouvelle dynamique dans les chambres en créant des graffitis en trompe-l'œil permettant de rendre le cadre d'hospitalisation plus réconfortant. Le montant de son intervention est estimé à 7 800 euros.

Le département du Loir-et-Cher, mais également de nombreux partenaires, ont été très sensibles à cette initiative et nous ont soutenus financièrement. A ce jour, les dons s'élèvent à environ 6000 €. Nous les remercions chaleureusement pour leur générosité.

Les familles des élèves ont également contribué activement à cette aide financière en achetant des tickets de tombola pendant les vacances d'hiver, ce qui a permis de recueillir une somme de 1200 €. Un grand merci à elles.

Il reste encore des tickets de tombola, vous pouvez vous rapprocher de Patricia GOUCHET (06.15.32.29.81) si vous êtes intéressé(e)s.

L'artiste Aldebert encourage ce projet, il offre quatre places pour la tombola afin d'assister à son spectacle au zénith d'Orléans en 2027.

Nous remercions les municipalités de Loreux, Marcilly-en-Gault, Millançay et Villeherviers pour leur soutien, et la ville de Romorantin-Lanthenay pour le prêt gratuit de la salle de la pyramide.

Grand Concert Caritatif

Le mardi 09 juin 2026 à 19 h 00

à la Pyramide De Romorantin

**“ Choeur d'Enfants
pour Petits Patients ”**



Entrée libre

**Avec la participation de 100 chanteurs, petits et grands
dont la chorale Choeur et Partage et
le chef de chœur Michel Renault.**

**AU PROFIT DES ENFANTS HOSPITALISES EN PEDIATRIE
de l'Hôpital de Romorantin.**

Tirage de la tombola à la fin du spectacle

Avec le soutien de aldebert



LA VIE ASSOCIATIVE

Planning des randonnées organisées le mardi

Date	Lieu de la rando	Distance	Départ de Marcilly	Départ rando	Lieu de RDV	Organisateur
21 avril	Selles st Denis	11,5 km	8h	8h15	Etang communal Rte de Mennetou	Marcilly
28 avril	St Viatre	5 à 8 km aller-retour	9h	9h15	Chemin de Courmême	St Viatre Marcilly
5 mai	Vouzon	10 km	8h	8h30	La Couapellière-le-Moinard	St Viatre
12 mai	Romorantin	8 km	8h30	9h	Chemin de Longueville	Marcilly
19 mai	Orcay	9,5 km	8h	8h30	Parking face au restaurant	Marcilly
26 mai	St Viatre	5 À 9 km aller-retour	9h	9h15	Chemin de la Chaperonnière	St Viatre
2 juin	Rando et pique-nique fin de saison			Programme à définir		
9 juin	Lamotte Beuvron	5 À 11 km aller-retour	8h30	9h	Parking du Canal	St Viatre

Rendez vous au parking de la salle des fêtes de Marcilly

Pour tous renseignements les contacts sont :

Marcilly en Gault: Alain Guillon 06-29-54-72-52 ou Claudine Girault 06-25-97-35-15

Saint Viatre: Claude Dupont 06-84-14-54-34 ou Yves Racault 06-88-06-65-93

Calendrier des petites marches tranquilles organisées le mardi

Date	Lieu de la rando	Distance	Départ de Marcilly	Départ rando	Lieu de RDV	Organisateur
14 avril	Chaumont / Tharonne	3 à 5 km aller-retour	8h15	8h45	Route de Vouzon Center-parcs	St Viatre
28 avril	St Viatre	3 à 5 km aller-retour	9h	9h15	Chemin de Courmême	St Viatre
12 mai	Yvoy le Marron	4,7 km	9h	9h30	Place de l'église	St Viatre Marcilly
26 mai	St Viatre	3 à 5 km aller-retour	9h	9h15	Chemin de la Chaperonnière	St Viatre
2 juin	Rando et pique-nique fin de saison			Programme à définir		
9 juin	Lamotte Beuvron	3 à 5 km aller-retour	8h30	9h	Parking du Canal	St Viatre

Contact St Viatre: Jocelyne Racault 06-22-14-40-03



LA VIE ASSOCIATIVE

LES ASSOCIATIONS DE MARCILLY

COMITÉ des FÊTES	Patricia IBANEZ	06 11 01 60 34
A.C.V.S.V (Association Culturelle et Viticole de la Saint Vincent)	Christian BONNOT	06 73 93 94 56
THÉÂTRE (Groupe Artistique de Marcilly)	Sylvie BILBAULT	02 54 96 67 77
LE RÉVEIL de MARCILLY	Pascal ROUSSEL	06 20 45 47 28
AMICALE DES ÉCOLES (Regroupement Pédagogique Intercommunal)	amicale.mlv@gmail.com	06 44 32 76 10 / 06 85 01 59 67
ASSOCIATION CULTURELLE du FOUR À PAIN COMMUNAL	Christophe BOUCHET	02 54 96 67 45
LES RANDONNEURS MARCILLYGAULTAIS	Alain GUILLON	02 34 33 80 20
ASSOCIATION COMMUNALE de PÊCHE À LA LIGNE	Patrick BON	06 18 25 40 94
"VIE ET SANTE" (Gymnastique, Yoga, Echecs, Atelier créatif)	Françoise SAUTRAY	06 81 20 20 56
FOOTBALL CLUB de MARCILLY (F C M)	Florent DESPREZ	
ANCIENS COMBATTANTS (39/45, prisonniers, résistants, A.F.N.)	Serge POUPAT	02 54 96 67 86
COOPÉRATIVE SCOLAIRE	M. COSTA / N. JOUBERT	voir école
TENNIS de TABLE LOISIR	Virginie DUPRAY	06 64 98 02 46
SECOURS CATHOLIQUE	Jean CHAUVIN	06 52 13 93 81
LES RENCONTRES des MARCILLY DE FRANCE	Jean Charles ROUSSEL	06 20 77 12 60
SOCIÉTÉ des MEMBRES DE LA LÉGION D'HONNEUR (41)	Régis DEXANT	06 22 15 10 95
Les AMIS DE LE GENDARMERIE	Philippe de la HARPE	06 08 77 47 89
AREM Restauration de l'Eglise de Marcilly en Gault	Bruno GROSSI	06 35 42 53 65
LES AMIS du BRICOLAGE	Jacky GAY	02 54 96 68 39

NOUVEAU

Une nouvelle Association pour les jeunes sur la commune de Marcilly :

En pleine création, cette association a pour but de proposer des activités, des projets et de dynamiser la vie locale pour les jeunes de notre commune.

Encore beaucoup de réflexion à venir mais si vous souhaitez en savoir plus n'hésitez pas à contacter Emilie CABOURG (06 74 32 43 38).



AUTRES MANIFESTATIONS

ANIMATION DÉCOUVERTE GRATUITE!
INITIATION AU PICKLEBALL & BADMINTON

TENNIS CLUB Sologne des Étangs

VENEZ ESSAYER! DEMONSTRATIONS & JEUX

- RAQUETTES & VOLANTS FOURNIS
- POUR TOUS ÂGES & NIVEAUX!

SAMEDI 18 AVRIL 2026 | 9H - 13H
AU GYMNASSE DE NEUNG SUR BEUVRON

INFORMATIONS AU 06 08 31 61 49 ou 07 86 60 72 66

7^e GRAND PRIX SOLOGNE DES ÉTANGS

Samedi 02 Mai 2026

CHEVY FILS
 EXIA
 SKODA
 ROMORANTIN
 COMPTON CARRELAGE
 ART & SHOW

Yvoy Le Marron (Place de l'église)
 Neung Sur Beuvron (Château de Villemorant)

COUPE DE FRANCE NATIONAL 3
 Millau Cyclisme
 FEDERATION FRANÇAISE DE CYCLISME

Centre-VoieLoire
 LOIR-CHER

Venou en Sologne
 Veilleins
 Millancay
 La Ferté Beaulieu
 La Ferté Sologne
 Saint-Viâtre
 Morsigny-en-Oudon
 FRANCE

TENNIS CLUB SOLOGNE DES ÉTANGS

3 RAQUETTES!

LE 1^{er} MAI
 de 9h à 17h
OUVERT À TOUS GRATUIT

TENNIS BEACH TENNIS PICKLEBALL

**À vos raquettes!
 @ MILLANCAY BARBECUE!**

SCAN ME

Tecnifibre
 L'Atelier des Sportsifs
 C-LOGAN

INSCRIPTION OBLIGATOIRE POUR LE BARBECUE - REPAS 15€/PERS -
 (PAR SMS 0683765409)



AGENDA

Le Grand prix cyclisme Sologne des Etangs	2 mai 2026
La Commémoration du 8 mai accompagnée du Réveil de Marcilly	8 mai 2026
Le Concert des Z'enfants (les Z'animaux)	29 mai 2026
Le Concert du Réveil de Marcilly	30 mai 2026
Le Concert de l'AREM	6 juin 2026
Le Concert des enfants de l'école à la Pyramide	9 juin 2026
Le Vide Grenier du Comité des Fêtes	21 juin 2026
Les Festivités du 14 juillet	13 juillet 2026
Les Randonnées	Voir planning détaillé (p 17)
Les lectures partagées (chez Tiphaine)	21 mai, 18 juin, à partir de 18 h
Les Amis du Bricolage	20 mai, 17 juin, 15 juillet

NATURE ET PRODUITS DE LA FERME

Ecuries du Dangeon (pension de chevaux)	Aurore DELAGRANGE	06 10 08 07 09
Maréchal ferrant	Stéphane de MARTIMPREY	06 80 60 53 28
Taxidermiste	François BODART	02 54 96 69 59

LES ASSISTANTES MATERNELLES A MARCILLY EN GAULT

Emilie CABOURG	6 impasse du Marais	06 74 32 43 38
Jessica NAUDIN	295 route de Loreux	02 36 38 20 81/06 26 98 01 51

GITES RURAUX - CHAMBRES D'HÔTES

Mme BLENET	16 Place du Bourg	06 10 11 35 68
Mme DE LA SERVE	Chantelouze	06 16 47 40 01
M. Mme DUFFROS (Chambre d'Hôtes)	Ferme de Boisquillon	06 61 58 93 82
M. Mme GOBERT (Chambre d'Hôtes)	9A rue du Château d'eau	06 40 30 84 14
Mme OUDOVENKO M. GAILLARDON (Mobil Home)	161 route de Selles Saint Denis	06 84 20 02 07
GITE de GROUPE communal	Place du Bourg	02 54 96 67 06



QUI FAIT QUOI ?

ACTIVITÉS COMMERCIALES, ARTISANALES ET SANTE

COMMERCANTS	Bar-Brasserie-Pizzeria "Chez Tiphaine "	ALZY Tiphaine	02 54 96 27 10
	Epicerie-Tabac-Journaux "Panier sympa "	BILBAULT Loïc et Sylvie	02 54 96 67 77
	Boulangerie-Pâtisserie	BOUCHET Christophe et Christelle	02 54 96 67 45
	Création d'objets d'art et décoration	NAUDET-DEXANT Emmanuelle	06 18 44 28 16
	Salon de Coiffure mixte "Styl' Coiffure"	ROY Magalie	02 54 96 68 84
ARTISANS	Peinture-Papier peint-Plaquiste "AB peinture"	AKSIC Blagomir	09 62 13 93 83
	TEKLIM climatisation, froid commercial, cuisine pro	CAILLÉ Eric	06 32 01 43 54
	Terrassement-Travaux publics	DAPREMONT Thibault	02 54 96 30 43
	Peinture-Papier peint-Vitrierie-Sols	DESHAYES Gérard	02 54 96 18 92
	Maitrise d'œuvre, services CMistes et Artisans	DUPIN Kévin	06 22 16 09 98
	FJ RENOV, maçonnerie, carrelage, rénovation	FOUQUEAU Jérémy	07 81 95 82 16
	Charpente, couverture, zinguerie, démoussage, ramonage, isolation	FOURNIER Sébastien	02 54 76 79 82
	Sologne Aide Numérique	GUILLARD Jonathan	07 80 29 30 89
	Charpente, agencement, ossature bois	LE MOING David	06 46 84 85 66
	CP conseils, Conseillère financière indépendante	PATRIGEON Claire	06 61 63 82 06
	ROMO FLOR'	PICOT Elodie	02 54 76 10 19
	Taxi	THEVENIN Frédéric	02 54 88 91 42
	Sologni'pets garde d'animaux	TIERCE Ambre	06 10 80 46 91
	Paysagiste "Pensée paysage"	TIERCE Jérémy	06 23 98 53 08
	JARDI SOLOGNE	VIRON Kévin	06 83 61 98 03
SANTE	Kinésithérapeute	CAMPAGNE Justine / NIEZGODA Margot	02 36 38 25 77
	Ostéopathe	DELAPLACE Jean-Louis	06 47 53 77 32
	Énergéticienne / Maître Reiki / Magnétiseuse / Rebouteuse	JAROS Sylvie	07 80 28 09 12
	Services à la personne et prestations	MAUGUIN DESROCHES Ch	06 71 68 81 98

NOUVEAU

Un nouveau paysagiste à Marcilly en Gault

Habitant de la commune avec sa conjointe, Ugo Maniago, 27 ans, a créé Maniago Paysages, entreprise spécialisée dans l'aménagement et l'entretien de parcs et jardins. Avec déjà dix années d'expérience professionnelle et accordant une grande importance à la qualité du travail réalisé, il propose toutes les prestations de la tonte et du débroussaillage au terrassement et à la pose de clôtures.

Certaines prestations permettent aux clients éligibles de bénéficier d'une déduction ou d'un crédit d'impôt.

Pour toute information ou demande de devis gratuit :
maniago.paysages@gmail.com ou 06.81.88.89.19



CONTACTS UTILES

LA MAIRIE

3 route de Millançay

Tél : 02 54 96 67 06

Fax : 02 54 96 13 50

Site Internet :

marcilly-en-gault.fr

Courriel :

secretariat-margault@orange.fr

Horaires administratifs

- Lundi, mardi, jeudi 9 h à 12 h
- Vendredi 9 h à 12 h et 14 h à 17 h
- Samedi 10 h à 12 h

Horaires « Urbanisme »

- Mardi et Jeudi 9 h à 11 h 30

Maire

Les adjoints

Rédacteur principal

Secrétaire

Bruno GROSSI

Bernard ORBLIN, Charlène BODARD,

Francis RINGOT

Aurélie DEWILDE

Virginie DUPRAY

L'AGENCE POSTALE

3 route de Millançay

Tél : 02 54 88 22 42

Responsable : Virginie DUPRAY

Horaires

- Lundi, mercredi, vendredi 9 h 30 à 11 h 30
- Mardi, jeudi 15 h à 18 h
- Samedi 9 h 30 à 12 h

L'ECOLE COMMUNALE SAINT EXUPERY (RPI)

85 route de Saint Viâtre

Tél : 02 54 96 67 20 / Port 06 41 39 31 10

Directrice

Professeure des Écoles

Courriel : (informations importantes seules)

ec-saint-exupery-marcilly-en-gault@ac-orleans-tours.fr

Marion COSTA (Maternelle-CP)

Nathalie JOUBERT (Maternelle)

GARDERIE PÉRISCOLAIRE

87 route de Saint Viâtre

Port : 06 46 30 45 11

Lundi, mardi, jeudi, vendredi

Matin : à partir de 7 h 30 Soir : 16 h 30 à 18 h 30

SECTEURS PAROISSIAUX (Lamotte-Beuvron, Saint Viatre, Marcilly en Gault)

Tél : 02 54 88 04 69

Fax : 09 56 27 55 69

32, rue Durfort de Duras 41600 - Lamotte-Beuvron

Internet : <http://paroissedelamotte.free.fr/>

ETAT CIVIL

Décès

Toutes nos condoléances aux familles

Marie-France SAUSSET, veuve BOUVIER, décédée le 5 février 2026, à 85 ans.

Ginette PIAT, veuve GARNIER, décédée le 21 février 2026 à 99 ans.

Bernard GUSTIN, décédé le 9 avril 2026, à 84 ans.



ET SI ON VOUS PRÉSENTAIT

Patricia GOUCHET :

Récemment élue conseillère municipale, Patricia s'implique activement dans les commissions « Artisans-commerçants » et « Bulletin municipal ». Son dynamisme, ses compétences, sa disponibilité et sa grande générosité constituent de véritables atouts pour notre nouvelle équipe municipale.

Originaire de Rouen, Patricia a vécu aux États-Unis puis en Angleterre avant de s'installer à Marcilly en 2007. Mère de quatre enfants et grand-mère de huit petits-enfants, elle accorde une grande importance à la famille.

Aujourd'hui retraitée, elle a exercé en tant que cheffe d'entreprise dans le développement et la vente de matériel médical à Neung-sur-Beuvron.

Méломane passionnée, elle consacre une grande partie de son temps au chant et fait notamment partie de la chorale « Chœur et Partage » de Loreux, et participe à d'autres projets, elle se produit régulièrement dans de grandes salles, notamment à Tours et Orléans.

Créative et manuelle, Patricia pratique également le micro-macramé (bijoux fantaisie), le tricot et la couture. Elle aime aussi partager des moments conviviaux en cuisine avec sa famille et profiter de la compagnie de son chat, Shazam.

Merci Patricia

Propos retranscrits après conversation avec l'intéressée et validés par elle-même.



ADOPTONS LES BONS REFLEXES

Votre détecteur de fumée est-il arrivé à expiration ?

L'obligation d'installer un ou plusieurs détecteur(s) de fumée dans votre logement a été mise en place en 2015. Les détecteurs de fumée sont en général vendus avec une durée de vie de 10 ans. La date de fabrication et/ou la date de péremption sont en principe indiquées sur l'appareil (gravure dans le boîtier plastique, étiquette informative, ...). Ainsi, si votre détecteur a été installé en 2015 ou avant, il est fortement recommandé de le remplacer.

Avec le temps, les composants électroniques et le capteur de fumée s'altèrent. La poussière, l'humidité ou encore les variations de température peuvent altérer leur bon fonctionnement et réduire la sensibilité de l'appareil. Au-delà de la durée de vie maximale, le risque est double : une alarme qui se déclenche trop tard ou, à l'inverse, un appareil qui ne détecte plus correctement la fumée.

Le test du bouton confirme l'alimentation sonore, mais pas la capacité réelle du capteur à détecter la fumée.

Un détecteur périmé peut poser problème en cas de sinistre car un équipement non conforme ou défaillant peut avoir des conséquences en matière de sécurité et de responsabilité.

Si vous êtes locataire de votre logement, dans la majorité des cas, l'installation incombe au propriétaire.

L'occupant doit en assurer l'entretien courant et veiller à son bon fonctionnement.

Patricia Gouchet – source Qualitel

Responsable de la publication : Bruno GROSSI

Rédaction et conception : Patricia Gouchet, Jean-Claude Frebour, Gaëlle Fornette

Crédits photos : C Bonnot, A Guillon, B Chauvin, P Moller, A Moller, J Mossino et les membres du conseil municipal

Impression : Aurélie DEWILDE et Virginie DUPRAY

Diffusion sur le site internet de la Mairie : Gaëlle FORNETTE

